

DANIEL JEAN RICHARD

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE.

ABONNEMENTS

Un an Six mois

Suisse . . . Fr. 6.— Fr. 3.—
Union postale » 12.— » 6.—

Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraisant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds

On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCESsuisses 20 ct., offres et demandes
de places 10 ct. la ligne,
étrangères 25 centimes la ligne

Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal



Bureau des annonces : Soc. an. Suisse de publicité, Haasenstein & Vogler, 22, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds et succursales en Suisse et à l'étranger.

Les assurances fédérales

Dans ce moment même, les organisations professionnelles étudient le taux des primes des diverses catégories de l'assurance-accidents et le délai qui a été donné, un mois à peine, expire à la fin d'octobre. Il s'agit là d'une étude d'une extrême importance, puisque le taux des primes qui sera admis en fin de compte, par le conseil d'administration de la Caisse d'assurance, sera en vigueur dans la première période. Aussi peut-on être surpris qu'un délai insuffisant soit accordé aux intéressés pour se prononcer.

En ce qui concerne l'horlogerie, la Chambre suisse de l'horlogerie, chargée de cet examen et qui a transmis le projet des primes à ses sections, a sollicité une augmentation du délai, qui ne lui a d'ailleurs pas été accordée. Nous espérons n'en pas devoir conclure qu'on entend liquider ce point important tambour battant et sans laisser aux chefs d'industrie, soit à ceux qui seront appelés à payer, la possibilité de faire valoir leurs observations éventuelles.

Les intérêts de l'horlogerie sont, il est vrai, parfaitement bien représentés et défendus au sein du conseil d'administration de la Caisse d'assurance-accidents par deux membres du comité central de la Chambre, MM. M. Colomb, de Genève, et Albert Mosimann, de La Chaux-de-Fonds. Mais encore faudra-t-il, lors des derniers débats sur la question des primes, qu'ils puissent s'appuyer sur un dossier des opinions émises par les chefs d'industries intéressés. Nous recommandons donc instamment aux sections de la Chambre ainsi qu'aux délégués et aux membres du Comité central de transmettre au bureau de la Chambre, à La Chaux-de-Fonds, leurs observations pour le 30 octobre courant, au plus tard.

* * *

La perturbation apportée à notre vie industrielle par la guerre, ne pouvait manquer d'avoir une répercussion sur la mise en mouvement de cette grosse machine que sera l'assurance maladie et accidents, en mains de la Confédération. Dans les

milieux de la grande industrie, une tendance au renvoi à des temps plus prospères de l'application de la loi se manifeste et les *Basler Nachrichten* s'en sont fait l'écho. Ce journal publie, en effet, ce qui suit :

« Les difficultés ont déjà atteint un tel degré, qu'à notre avis se pose avec sérieux la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux, plutôt que de mettre à tout prix la loi d'assurance maladie et accidents en vigueur dans sa teneur aujourd'hui défectueuse, d'entreprendre une modification qui :

- 1° décrirait exactement le milieu des personnes devant être assurées ;
- 2° écarterait de l'assurance-accidents le caractère de monopole ;
- 3° supprimerait l'assurance des accidents hors des fabriques par l'Etat ; et
- 4° interdirait l'assurance du salaire plein en cas d'accidents ou de maladie. »

Et ce journal ajoute :

« Que la classe ouvrière suisse arrive à la jouissance de l'assurance accidents et maladie, en 1917 ou en 1925, n'est pas une question principale pour l'Etat, mais bien par contre que la Confédération et l'industrie, dont la dernière a déjà assez à souffrir des conditions présentes défavorables, ne soient pas pour les dix prochaines années chargées de dépenses qui ne sont pas absolument nécessaires. »

Comme on le voit, c'est aux bases mêmes de la nouvelle création que l'on s'attaque, sans espoir de succès d'ailleurs, puisque le peuple suisse a été appelé à se prononcer et a adopté la loi avec son caractère de monopole d'Etat.

Quant à l'époque de la mise en vigueur, on peut différer d'avis. Mais les travaux préliminaires sont fort avancés, le palais qui abritera l'armée de fonctionnaires qui appliqueront la loi sera habitable au moment prévu et de nombreuses nominations sont déjà faites, d'employés supérieurs et autres, d'agents de surveillance, etc., qu'on ne voudra pas payer pour ne rien faire.

A moins donc qu'on ne tende trop la corde dans la question du taux des primes et qu'on refuse systématiquement de don-

ner satisfaction aux demandes légitimes qui viendront devant le conseil d'administration de la Caisse nationale, la date d'application prévue pour le 1^{er} janvier 1917, ne sera pas sensiblement dépassée. Mais il faut pour cela, que l'on traite les fabricants de toutes nos industries équitablement, en tenant compte des conditions d'exploitation de chaque branche d'industrie et des risques d'accidents qu'elle comporte.

Ce sera le seul moyen de ne pas provoquer des protestations et des oppositions, dont les partisans du renvoi de la date d'application à l'année 1925 ne manqueraient pas de faire état.

A propos de la Société suisse de surveillance économique. Trust d'importation

On confirme officiellement à la Chambre suisse de l'horlogerie que les travaux d'organisation du trust sont peu avancés et qu'ils demandent plus de temps que prévu. Cependant le Conseil d'administration prendra sous peu des décisions de principe concernant nos diverses industries, dont il sera donné connaissance à leurs représentants.

Le charbon allemand

La presse de la Suisse allemande voit une attention soutenue aux mesures prises par l'Allemagne pour empêcher le ravitaillement en charbon de certaines fabriques. Quelques journaux font remarquer qu'il s'agit essentiellement de maisons qui fabriquent des munitions pour les Alliés et paraissent disposés à passer condamnation sur les autres interdictions. D'autres plus perspicaces, se demandent si la fabrication des munitions n'est que la façade, tandis qu'en réalité le but de l'Allemagne serait d'entraver le développement de la production suisse pour les pays alliés, en sorte que l'arrêt d'exportation du charbon aurait un caractère plus économique que militaire.

« Le fait, dit la *Revue*, que l'Allemagne a frappé de cette façon, outre des fabriques de couleurs d'aniline de Bâle, plusieurs fabriques de ciment, semble donner raison à ces journaux-ci. Quant aux démarches entreprises par le département politique pour obtenir le retrait de cette mesure, il est vrai qu'elles

n'ont pas abouti jusqu'ici, mais elles se poursuivent. »

L'horlogerie américaine depuis la guerre (Rapport de la Légation de Suisse à Washington D. C. du 2 septembre 1915)

Comme la statistique ci-dessous le démontre, la guerre n'a pas influencé très défavorablement l'exportation horlogère suisse dans les Etats-Unis d'Amérique, qui a pris sous le régime du nouveau tarif douanier un essor réjouissant :

Importation de montres de poche et parties détachées.

	1910 Dol.	1912 Dol.
Suisse	1,368,198	1,749,356
Allemagne	221,878	240,520
France	133,913	173,417
Angleterre	75,941	79,733
Italie	62,687	58,485
Belgique	1,691	4,930
Autriche-Hongrie	501	923
	1914 Dol.	1915 Dol.
Suisse	2,701,561	2,411,263
Allemagne	320,903	220,813
France	186,255	107,567
Angleterre	88,846	115,176
Italie	70,512	151,380
Belgique	5,152	—
Autriche-Hongrie	9,509	49,635

Importation de pendules et horloges (d'appui, etc.)

	1910 Dol.	1912 Dol.
Allemagne	458,862	461,805
France	167,618	141,155
Angleterre	45,526	49,571
Suisse	13,567	6,825
Autriche-Hongrie	3,660	6,790
Belgique	6,437	11,209
Canada	1,488	651
Japon, etc.	1,520	1,422
	1914 Dol.	1915 Dol.
Allémande	710,145	577,627
France	101,400	56,829
Angleterre	45,414	30,913
Suisse	13,640	10,756
Autriche-Hongrie	11,470	20,695
Belgique	4,951	—
Canada	1,255	?
Japon, etc.	1,467	?

L'exportation de montres de poche et d'horloges américaines a eu les valeurs suivantes :

	1914 Dol.	1915 Dol.
Pendules et horloges, parties détachées . . .	1,552,725	1,660,033
Montres de poche et parties détachées . . .	1,460,424	914,776
Total . . .	3,013,149	2,574,809
Dont ont été expor- tées en Europe . . .	946,672	1,159,228
Canada	1,075,513	727,675
Brésil	66,015	41,710
Indes britanniques . .	143,390	63,220
Australie	310,502	278,908
Autres pays	471,057	304,068
Total . . .	3,013,149	2,574,809

L'importation des pierres précieuses (y compris les diamants non taillés pour des buts industriels) est tombée de 7,519,688 dollars en 1914, à 3,358,180 dollars en 1915, celle des diamants, taillés mais non sertis, dans la même période, de 17,795,099 dollars à 8,452,117 dollars. (De la Belgique : en 1914, pour 8 millions 554,518 dollars, en 1915, pour 971,576 dollars).

Exposition d'objets de luxe.

Vers la fin août, siégeait à New-York le dixième congrès de bijoutiers américains. Ce «Convent of the American National Retail Jewellers Association» était lié avec une exposition dans le Grand Central Palace à New-York, à laquelle participaient fabricants et grossistes et dont la valeur peut être estimée à 3 millions de dollars. A ce congrès, de nombreuses questions ont été discutées et qui peuvent aussi offrir un intérêt pour la Suisse. L'article qui a suscité le plus vif intérêt à

cette exposition semble être la *montre-bracelet*, qui fut représentée en de riches collections et dont l'introduction générale et une grande consommation aux Etats-Unis avait été prédictes. On a pu constater cependant qu'il y avait des divergences d'opinions parmi les membres du congrès à ce sujet. Les commerçants des grandes villes étaient pour, tandis que ceux des villes de province, particulièrement du sud et de l'ouest, étaient contre ce bijou. « Que les femmes portent la montre au poignet, je le puis comprendre » dit un orateur, « mais les hommes ne devraient pas le faire, car ils ont pourtant beaucoup de poches ». Il lui fut répliqué que de sortir et de réintégrer la montre continuellement doit être considéré comme un gaspillage énorme de temps et d'énergie, uniquement parce que l'on croit, étant habitué, devoir la porter dans la poche. Une autre objection était celle-ci, que le port de montres-bracelet était « féminin ». Cette objection fut réfutée par les exposants par le rappel que beaucoup d'Américains très célèbres étaient déjà habitués à regarder sur le poignet et que le Gouvernement fédéral avait aussi fait une commande importante pour la cavalerie. Les montres ne sont pas destinées uniquement à des «hommes de mode», mais comme l'Exposition le prouvait, au soldat, au chauffeur, aux agents de police, à l'ouvrier. Elles se vendent déjà depuis 2 dollars et plus. Sous peu, des montres hermétiques viendront sur le marché, que l'on pourra porter en se baignant. Beaucoup de modèles sont présentés pour les dames, mais les trois quarts de toute la collection sont pour messieurs.

Le manager de la Elgin Watch Company, qui exposa le plus brillamment, s'énerva particulièrement pendant le débat ; il dit : « Ces messieurs (Those fellows) parlent simplement contre la montre-bracelet, parce qu'ils ont peur de ne pouvoir alors plus vendre les montres de poche actuellement chères. C'est de la bêtise. Celui qui porte une montre-bracelet, doit à côté encore posséder une vraie montre. Celui qui parle aujourd'hui ici contre la montre-bracelet, le fait pour des motifs égoïstes, qu'il se verra bientôt obligé d'abandonner ».

Le président de l'Association M. T. L. Combs, d'Omaha, observa dans son discours de clôture, qu'on allait au devant d'une ère de prospérité générale, comme les Etats-Unis n'ont plus vu depuis de nombreuses années. Les bijoutiers peuvent en juger mieux que personne. Nous ne faisons pas le commerce d'articles nécessaires à l'usage journalier, dit-il. Quand un acheteur vient chez nous, il est le plus souvent disposé à attaquer ses économies. Nous voyons donc aujourd'hui que le pays devient plus riche. Les récoltes sont plus belles que jamais. Les banques régorgent d'argent, l'industrie est animée intensément. Toutes les personnes deviennent confiantes et se montrent disposées à dépenser un peu de l'argent qu'elles avaient caché à la première paix de la guerre.

A côté des hommes d'affaires, les esthéticiens prirent aussi la parole à ce congrès. Ils firent ressortir que le grand public devait encore être éduqué pour le port des bijoux. Nombreux sont ceux qui ne savent pas encore qu'il faut observer pour les bijoux des règles comme pour le port des habits, souliers et chapeaux. On ne sait pas non plus qu'il y a des bijoux divers pour l'avant-midi, l'après-midi et le soir, ainsi que des bijoux pour le printemps, l'été, l'automne et l'hiver. Pourquoi toujours porter des diamants, au lieu de faire ressortir avec des rubis et l'infinité variété des joyaux semi-précieux, les couleurs délicates de la peau et des tissus et d'adapter le parement aux caprices de la saison ?

Jusqu'ici l'ambition de la femme était de posséder une automobile, mais du moment que celle-ci est devenue la propriété de tout le monde, on devait chercher quelque chose de nouveau et le trouver. Ce doit être — le rêve des joailliers-bijoutiers, — des nouveaux bijoux d'un meilleur goût.

Un nouveau chemin de fer russe

Les Russes ou plutôt les Américains, viennent de terminer la construction de la ligne qui relie Pétrograde à Ekaterina sur l'océan Arctique. Nous disons : les Américains parce que ce sont des ingénieurs venus des Etats-

Unis que le gouvernement avait chargés, au début du printemps de 1915, d'établir ces 2000 kilomètres de rail, dont pas un pouce n'existe encore en janvier. En six mois, les ingénieurs américains ont donc réussi à construire, sur un territoire accidenté, désert, hostile à tous égards, une ligne à double voie large qui part de Pétrograde, contourne le lac Ladoga, se dirige par Petrozavosk sur Kola, et aboutit à Ekaterina. Plus de 900 kilomètres sont entièrement situés en terrain marécageux, ce qui n'a pas empêché le travail de progresser à raison de 160 kilomètres par mois.

Ekaterina est un port merveilleusement situé, très abrité et dans lequel les eaux ne gélent jamais. On comprend le parti que va tirer de cet avantage l'administration militaire, qui est maintenant en mesure d'importer toutes les munitions que fabriquent pour elle la France, l'Angleterre et l'Amérique.

L'impôt sur le revenu et toute une série de monopoles en Russie

Un oukase impérial ordonne au ministre des finances de réaliser sur les marchés étrangers des opérations de crédit pour une somme globale de cinq milliards et demi de roubles.

L'oukase autorise le ministre à émettre au besoin à l'étranger des bons du Trésor en livres sterling, en francs et en dollars.

Le ministre des finances a reçu les représentants de la presse et leur a exposé les projets du gouvernement pour trouver des ressources. Il leur a dit que tout le système fiscal russe serait réformé sur la base de l'impôt sur le revenu dont le projet, déjà approuvé par la Douma, est sur le bureau du conseil de l'Empire. Le gouvernement élaborera également un projet de monopole sur le thé, le sucre et les allumettes.

Tout prochainement, le ministère prendra une décision sur la question du nouvel emprunt intérieur 6% dont les conditions seront exceptionnellement avantageuses pour les souscripteurs.

Un trust américain d'exportation

Le secrétaire au commerce annonce la formation d'un trust américain, similaire au trust hollandais, qui s'occupera de l'exportation de produits américains, après avoir obtenu l'assurance qu'ils ne sont pas destinés à des belligérants. Le gouvernement ne reconnaîtra pas à la compagnie une qualité officielle.

Autorisations d'exportation

Les dispositions ci-après feront règle pour la présentation des demandes tendant à obtenir des autorisations d'exportation :

1° Toutes les demandes doivent être présentées par écrit, en trois exemplaires textuellement conformes. Elles seront adressées :

a) Au Département suisse de l'économie publique (Division de l'agriculture), s'il s'agit de l'exportation des marchandises suivantes :

Denrées alimentaires (à l'exception des huiles, du cacao, du chocolat et des denrées coloniales) ;

Animaux et matières animales, fourrages, paille, litière, engrâis, bois, semences ;

Cuir et peaux, cuir non ouvré et articles en cuir (à l'exception des chaussures), matières contenant du tannin.

b) Au Département politique suisse (Division du commerce), en tant qu'elles ne concernent pas les marchandises désignées sous a).

2° Pour présenter les demandes, il faut se servir du formulaire spécial établi à cet effet. On peut se le procurer à l'imprimerie Rösch & Schatzmann à Berne (Téléphone 1225). Les indications suivantes doivent être fournies exactement et lisiblement sur le formulaire, d'après le questionnaire imprimé : 1° Nom et domicile du requérant. 2° Désignation de la marchandise (nature de la marchandise, nombre de colis et leur poids). 3° Pour les envois par chemin de fer : la station de départ ; pour

les colis postaux : le bureau postal de consignation. 4^e Bureau de douane de sortie. 5^e Pays de destination. 6^e Valeur réelle de vente (valeur facturée) de la marchandise. 7^e Nom et adresse exacte du destinataire.

3^e L'exposé des motifs à l'appui sera l'objet d'une lettre spéciale à joindre à la demande. Dans cette lettre, le requérant indiquera aussi, lorsqu'il s'agira de quantités d'une certaine importance, s'il désire exporter la marchandise en un seul envoi ou en plusieurs envois successifs.

4^e Il y a lieu de joindre aux demandes des enveloppes affranchies, portant l'adresse pour la réponse, vu que les communications de ce genre ne bénéficient pas de la franchise de port.

5^e Prière de ne traiter qu'une affaire par lettre.

Demandes d'exportation de France ou en transit à travers la France

Le « Journal officiel de la République française » du 8 octobre 1915, publie un nouvel arrêté au sujet des demandes de dérogation aux prohibitions de sortie et de transit, qui doivent dorénavant indiquer :

Les noms, profession et adresse de l'expéditeur ;

Les noms, profession et adresse du destinataire.

Le poids brut et le poids net de la marchandise ;

Le motif exact de l'expédition.

Toute demande d'exportation établie par le destinataire de la marchandise, doit porter la signature du vendeur. S'il s'agit de demande en transit, le requérant doit indiquer le nom et l'adresse de son représentant en France. Dans ce cas, le transitaire peut être mentionné comme représentant du destinataire. Les dispositions qui précèdent entrent immédiatement en vigueur.

A partir du 1^{er} novembre 1915, les demandes devront être accompagnées d'un document (patente ou certificat délivré par une chambre de commerce ou une chambre syndicale), établissant que le pétitionnaire exerce réellement le commerce des articles visés dans sa demande. Ce document une fois produit ne sera plus exigé pour les demandes ultérieures que pourrait présenter l'intéressé.

Importation en France

A teneur d'une loi française du 17 août 1915, les marchandises originaires et provenant d'Allemagne et d'Autriche, alors même qu'elles auraient été déclarées comme telles, sont soumises à toutes les dispositions pénales des lois de douanes concernant les marchandises prohibées.

Le simple emploi du territoire ennemi suffit, en conséquence, à faire perdre aux marchandises le bénéfice de leur origine primitive et entraîne la prohibition d'entrée en France. Les déclarants s'exposent ainsi à voir confisquer leurs colis et à être condamnés aux peines rigoureuses prévues par la législation douanière en vigueur.

La téléphonie sans fil

Les compagnies « American Telegraph and Telephon » et « Western Electric », accréditées auprès du département de la guerre par l'ambassade des Etats-Unis à Paris, ont procédé à des expériences de la téléphonie sans fil entre la station de Arlington et le poste radiotélégraphique de la tour Eiffel, en utilisant des générateurs à ondes spéciales et des récepteurs créés par les compagnies.

Les premières expériences n'ont pas donné de résultats concluants, mais de nouvelles expériences en présence d'une délégation militaire de techniciens ont permis de percevoir très distinctement à plusieurs reprises, des

paroles dont la netteté variait selon l'atmosphère.

Ces résultats, quoique imparfaits, sont extrêmement intéressants et promettent de rapides progrès. (Havas.)

Suisse et Japon

On annonce de source compétente que le gouvernement japonais accordera incessamment à Berne un représentant diplomatique. Le titulaire de ce poste nouveau serait le comte Otschijai, consul général à Moukden.

Nouvelles diverses

Le ravitaillement de la Suisse. — La manière dont s'est opéré le ravitaillement de la Suisse pendant la guerre actuelle sera l'objet d'un chapitre des plus importants quand on écrira l'histoire des effets de cette guerre dans les pays neutres. En attendant que la guerre soit terminée, on en écrit déjà des fragments. Signalons à ceux que cette question intéresse un article qui vient de paraître dans la *Revue politique internationale* de Lausanne et qui a pour auteur M. Georges Bovet.

Vient de paraître :

Comptabilité d'un Comptoir d'horlogerie

Méthode américaine, moderne, par L. Jacot, professeur à l'Ecole de Commerce et à l'Ecole normale du Locle. — Prix fr. 0,60 pris à la Librairie. Expédition au dehors contre envoi de fr. 0,70 en timbres-poste, ou contre remboursement de fr. 0,80.

Librairie-Papeterie HAEFELI, La Chaux-de-Fonds.

Cote de l'argent

du 26 Octobre 1915

Argent fin en grenailles . . . fr. 106.— le kilo.
Argent fin laminé fr. — par kilo de plus.

Change sur Paris fr. 90.20

BUDGET ANGLAIS

Les fabricants suisses désireux d'avoir un **représentant** et un **dépôt londonien** qui se chargerait d'entretenir un stock, de passer les marchandises en douane et de soigner les livraisons aux clients devraient s'adresser à

E. Simons, représentant en horlogerie,
100/1 Houndsditch, **London E. C.**

La Fabrique d'Horlogerie **Marc Favre & C°, Madretsch**

est l'une des plus anciennes et des mieux spécialisées dans la fabrication mécanique de la **petite pièce ancre**, qu'elle livre à l'état de **mouvements seuls, montres et montres-bracelets** tous genres.



Ne produit que l'article **soigné**, inconcurrenceable à qualité égale en 9, 10, 10 1/2, 11 et 13 lignes.

Etude et entreprise de calibres particuliers.

1732

FABRIQUE DE MONTRES **E^{le} SAGNE-GEISER, Sonvilier (Suisse)**

Genre espagnol et pour tous pays.

Ancre 13 lignes, mouvements terminés et calottes
Mise à l'heure négative et tirette.

Ancre 16, 18 1/2 et 19 1/2 lignes, extra-plate à ponts
Ancre 9 3/4 à 11 lignes et 10 1/2 lignes cylindres

H 5001 J Marques déposées : **Elegancia I^a, Sergines.** 1771

**La Fabrique de Boîtes
La Centrale**
à BIENNE
entreprendrait des
ordres de
BOITES MÉTAL
par séries
en qualité soignée.

1860

Boîtes livrées prêtes à
recevoir le mouvement.



INCROYABLE

Par suite d'importants achats de radium et d'une nouvelle invention dans son application, nous sommes à même d'offrir un cadran radium en émail ou métal à un prix incroyable de bon marché dans 3 qualités.

1^{re} qualité garanti 15 ans || 2^{me} qualité garanti 10 ans || 3^{me} qualité garanti 5 ans

Nous garantissons toutes ces trois qualités comme articles de confiance.

Se recommande

1796

Fabrique de Cadrans Métalliques S. A.

BIENNE

9, Rue Neuve

Rue Neuve, 9

Etablissements Hermann Fatton S.A.

Téléphone 68.94. GENÈVE Télegr. Fattonmétal
Boulevard JAMES-Fazy 2

Dépôt d'acières anglais

Acières laminés pour horlogerie
Acières pour étampes
Acière rapide NIAGARA
Acière MAGIC pour burins
Acières pour fraises
Acières comprimés pour arbres
Acières pour décolletages
Acières pour ressorts à boudins
Acières en pieds
Acières Siemens Martin

H 20042/C 1794



Lunette-Cadran



Lunette-Cadran

Les boîtes sont livrées entièrement prêtes à emboîter le mouvement et poser les aiguilles.

WYSS & Cie, Chez-le-Bart

Grande maison d'Exportation en Horlogerie désire offre en Nouveautés en tous genres de montres.

Paiement exclusivement au comptant.

Ecrire sous chiffres H 20037 C à Haasenstein & Vogler,
La Chaux-de-Fonds.

Sels de Radium extralumineux

GROS EXPORTATION DÉTAIL

Qualités à fr. 12.50, 25.—, 37.50, 56.50, 75.— et 100.— le gramme

Garantie de 3 et 15 ans

Cadrans Radium et Aiguilles lumineuses

à des prix défiant toute concurrence
Travail soligné, prompte livraison — Atelier le mieux organisé de la région

Disques celluloid

se fixant sur les anciens cadrans et rendent les chiffres lumineux
se livrent en toutes grandeurs avec aiguilles assorties

Appliques, Chiffres et points lumineux en plaqué or
se collant sur les anciens chiffres et aiguilles

Société Franco-Suisse pour le Commerce du Radium

LA CHAUX-DE-FONDS

1839

147, Rue du Doubs, 147

H 22461 C

DÉCORATION, POLISSAGE ET FINISSAGE

de Boîtes et Cuvettes argent

Stämpfli Frères, Saint-Imier
Atelier organisé pour grandes séries. — Téléphone 1,67

Montres Bracelet
ancre 13 lig.
— bon marché —
F que La Chapelle
LE LOCLE (Suisse)

Qui peut livrer
rapidement montres ou
mouvements

13 lignes ancre

15 rubis.

Réglages à 1 minute.

Faire offres sous **22436**
à la S. A. Suisse de publicité
Haasenstein & Vogler,
La Chaux-de-Fonds.

Avances

sur montres non compliquées
aux conditions bancables.

Discretion absolue.

S'annoncer sous **G 2757 X**
à la S. A. Suisse de publicité
Haasenstein & Vogler,
Genève. 1696

FABRIQUE DU GRENIER
La Chaux-de-Fonds
Véritable Montre
A. ROSSKOPF & Co
Maison de CONFiance fondée en 1888

Qualité soignée
fonctionnement parfait
Seul propriétaire
Alexandre DUBOIS
Montres cylindre et ancre depuis 10 1/2"

Tourneur

sur boîtes de montres,
habile, ayant initiative personnelle, peut entrer de suite chez **Mme. G. Pau**, 16, Creux St. Jean, Genève. 1865

On offre à vendre

la concession d'une nouvelle mise à l'heure très simple, garantie par la demande de brevet N° 84.606.

S'adresser à **A. Barthoulot,**
Tesserete (Tessin). 1862

Sténo-Dactylographe
français et allemand
demandé pour importante fabrique.
Ecrire s. chiff. **H 22496 C**
à la S. A. Suisse de publicité
Haasenstein & Vogler,
La Chaux-de-Fonds. 1857

A vendre

une partie mouvements ancre soignés 9 3/4 lig. mouv. Robert S'adresser s. chiff. **H 1310 U**
à la S. A. Suisse de publicité
Haasenstein & Vogler,
Bienne. 1849

Régleur-lanternier

très capable et habile dans les petites et grandes pièces ancrées soignées, ayant sorti une série de bulletins première classe, cherche place pour dans 3 mois.

Offres s. chiff. **H 22454 C** à la S. A. Suisse de publicité, **Haasenstein & Vogler,**
La Chaux-de-Fonds. 1837

Magasinier- Expéditeur
1857

serait engagé immédiatement auprès de la Fabrique Suisse de verres de montres S. A. à Fleurier. Faire offre détaillée par écrit. Place stable et bien rétribuée pour personne habituée à travail exact. H 2240 N

Technicien

bien au courant de la construction des calibres interchangeables, étampes à repasser trous de travail et pieds, pointeurs sur blocs, plaques à sortir pour l'interchangeable, cherche à changer sa place.

Offres s. chiffres **H 489 T**
à la S. A. Suisse de publicité
H. & V., St-Imier. 1824

Occasion unique

A vendre un lot de boîtes or 9 et 15 karat contrôle anglais, tonneaux fantaisies, 9 lig. boîtes prêtes aux mouvements, la boîte à un franc de façon, or au prix du jour, en plus un même lot de boîtes argent à francs 4 la boîte.

S'adresser chez **M. Perrin-Brunner**, rue Léopold Robert 55. 1788

Bracelets cuir

en tous genres
pour montres et boussoles
Fabrication suisse soignée
Prix avantageux

Charles Koenig-Tolck
Fleurier

Demandez, s. v. p., carte-échantillons, directement, ou à **E. Tolck**, Léopold Robert 78, Chaux-de-Fonds.

Qui

prendrait régulièrement 4-5 grosses de Rosskopf 19 lignes par jour?

Offres s. chiffres **H 1331 U**
à la Soc. An. Suisse de Pub.,
H. & V., Bienne. 1863

TRADUCTIONS et correspond.
en allem., angl. et espagn.,
discretion absolue. F. A. DROZ,
39, r. Jaquet-Droz, Chaux-de-Fonds.

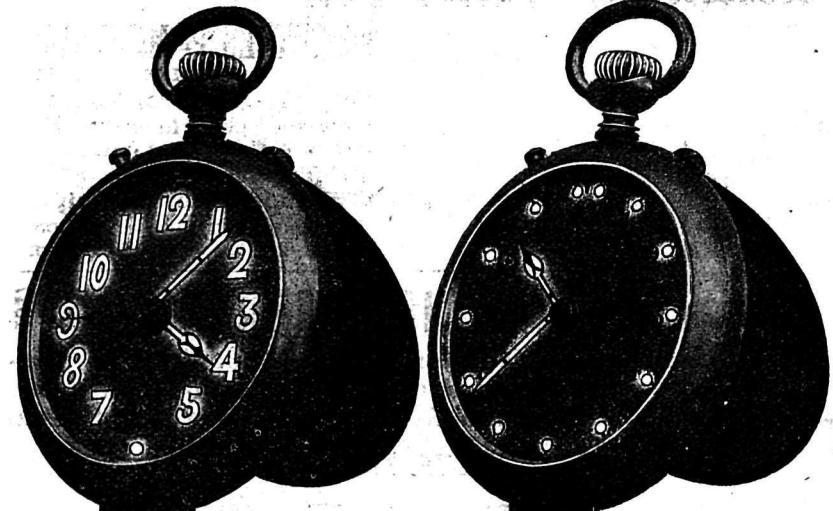
MONTRÉS RÉVEIL-AVERTISSEUR

en Ancre et Cylindre
avec les tous derniers perfectionnements

CADRANS avec Points ou Chiffres RADIUM
à qualité garantie. 1611

Prix modérés.

Alarm Watches.



Fabrique „Loretto“ STUDER-RUETSCH, Soleure

Pierres fines pr Boussoles et Appareils de Précision
en tous genres

Tous les genres de pierres, des plus courants aux plus soignés.
— Cornaline - Vermeil - Grenat - Saphir scientifique. —

Creusures côniques et concaves.

Echantillons à disposition. Prix très modérés.

Léopold Camponovo,
Aegerten (près Bienne).

1870 H-1334-U

Tous les Journaux horlogers du monde
(spécimens et tarifs)

peuvent être consultés à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler**, rue Léopold Robert 22, La Chaux-de-Fonds, laquelle expédie, aux meilleures conditions, n'importe qu'elle annonce à tous les organes horlogers de l'univers.

Pierres fines pour l'Horlogerie

en tous genres

Charles Monfrini
Neuveville (Berne) 1866

Fabrique d'aiguilles de montres
LOUIS BOVET, Neuchâtel

Spécialité en aiguilles squelettes pour Radium, noires, bleues, dorées et blanches. Mes aiguilles noires sont très bien polies et nullement ternies par l'oxydation et sont inaltérables. Plusieurs modèles de 9-36" livrées depuis 3 ans.

Petites secondes soignées. Poires Ls XV, etc., etc. H 2102 N 1789

- PIERRES FINES -

pour horlogerie, compteurs, boussoles en tous genres.

H 3206 F **Scientifique brut et taillé** 1612

SWISS JEWEL Co. S. A., Locarno (Suisse)

Fabriques de Pierres fines et Diamants
en tous genres

Weber Frères, St-Imier

Diamants bruts et taillés

Blanc et noir, Boort et Carbone
pour tous les usages techniques.

Diamants taillés et sertis pour percer les cadrants. 1871

Diamants de lithographe pour la main et la machine.

Diamants, guides et burins pour graveurs.

Diamants montés pour couper le verre et la glace.

Diamants sertis sur barres d'acier pour tourner les meules, etc. etc.

Nous fournissons toutes les dimensions et coupes désirées, ainsi que toutes formes de portes-diamants, d'après croquis et mesures.

Envois en approbation sur demande.

Téléphone 1.51.

Adresse télégr. : Contrepivots, St-Imier.

FABRIQUE D'ÉBAUCHES

Quelle fabrique d'ébauches, sérieuse et bien organisée, entreprendrait deux calibres existants; Grandeur 19 lignes et 27 lignes.

Adresser offres sous H 22503 C à la Société anonyme suisse de publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

QUI? fabrique la montre 21 lignes avec tour d'heures et minutes sur 6 heures, compteur d'heures au centre avec retour à zéro.
Offres Case postale 16235, La Chaux-de-Fonds. 1874

Un sertisseur

connaissant sa partie à fond

20 années de pratique, pouvant conduire tous genres de machines, connaissant un peu de mécanique, capable de faire toutes réparations aux machines à sertir, sobre, énergique, cherche place comme chef sertisseur. Ecrire sous chiffres H 2532 P à la Soc. an. suisse de publicité Haasenstein & Vogler, Porrentruy. 1872

Décolleteuse

A vendre décolleteuse automatique marque Pittler avec tous les accessoires. Diamètre maximum de tringle 12 mm.

S'adresser sous chiffres H 2262 C à la Société anonyme suisse de publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1867

Ebauches 16 lig.

Fabrique d'horlogerie **demande** offres en ébauches 16 lig. calibre particulier, lép. et sav., tirette, ancre, hauteur 25 à 26 douz., bonne qualité,

Faire offres sous chiffres H 22521 C à la Société anonyme suisse de publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1868

Maison de gros de Vienne

cherche un employé pour le stock, causant et écrivant couramment l'allemand, très au courant de l'horlogerie. Préférence sera donnée à personne ayant occupé un poste de commis de fabrication ou analogue. 1873

Offres avec références Case postale 20916, Bienne.

Visiteur Chef de Fabrication

connaissant à fond l'échappement ancre et le terminage de la boîte savonnette est demandé pour entrer de suite. Place d'avenir, bon gage.

Faire offres avec preuve de capacité.

Ecrire sous H 22501 C à la Soc. anon. suisse de publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1858

Pierres fausses

pour la bijouterie et la décoration

Nous livrons rapidement à très bas prix tous genres de pierres fausses à culasse ou à roses, toutes couleurs, avec ou sans similisage. Pierres doublées et scientifiques. Gros stock. 1856

GOLAY-BUCHEL & Cie
Sentier (Vaud)

Chef d'ébauches

ayant plusieurs années de pratique et pouvant fournir preuves de capacités est demandé par fabrique de la ville. Place stable. Fort salaire. Faire offres sous chiffres H 22502 C à la Société anonyme suisse de publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1861

QUINQUETS ÉLECTRIQUES

modernes et avantageux, bras mobiles en tous sens, réflecteurs carton ou aluminium.

S'adresser à la **Fabrique d'Ebauches de Sonceboz**, branche électrique. H 5859 J 1836



Fabrique d'Horlogerie soignée

Gindrat-Delachaux & Cie

132, rue du Parc

LA CHAUX-DE-FONDS (Suisse)

FABRIQUE HUITAINE

Marques : HUITAINE, RAMA, OBSERVATOR

Spécialité : H 20068 C 2015

MONTRES 8 JOURS

tous genres, toutes grandeurs, avec cadans habituels et cadans Radium

Montres pour Automobiles

et pour aéroplanes

Montre Portefeuille ou Poche

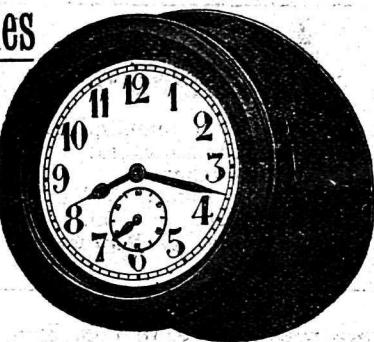
Montre Presse - lettres

BOULES CRISTAL. - PENDULETTES

Mouvements ronds et rectangulaires à remontoir ou à clé

Catalogue illustré franco sur demande.

Dessins au 1/4 de grandeur naturelle.



On offre:

terminages 18 lig. cylindre et 13 lig. ancre mouvements Michel.

Travail régulier assuré à termineurs capables.

Faire offres sous chiffres H 1302 U à la Société Anonyme Suisse de publicité Haasenstein & Vogler, Bienn. 1850

Quel

fabricant peut fournir à prix avantageux et régulièrement par mois, 1851

100 à 150 cartons

montres 11 1/2 lig. argent gal.

Mouvts. basc. à ponts 4 et 8 hrs.

Offres s. H 6072 J à la S. A. Suisse de publ. Haasenstein & Vogler, St-Imier.

Lot d'ébauches

19 1/4 lig. Fontainemelon non sertis, à vendre. Prix avantageux. 1852

Ecrire sous H 22474 C à la S. A. Suisse de publicité H. & V., La Chaux-de-Fds.

A VENDRE

en bloc ou au détail

15 1/2 douz. finissages nickel, E. Cartier, Arâches, 9 3/4", verre tir. 1 1/2 douz. finissages nickel 9 3/4" Lecoultr. 5 1/2 douz.

finissages nickel 11" Lecoultr. 1 douz. finissages nickel 11" Serpentin plats, E. Cartier.

Le tout en qualité extra-soigné, sertis en partie. Prix très avantageux. Adresser offr. s.

H 6063 J à la S. A. Suisse de Publ. Haasenstein & Vogler, Chx-de-Fonds.

BOITES OR

en tous genres, tous titres, pour tous pays 1453

sont livrées aux meilleures conditions par la

Fabrique Leuba Frères, Renan

Tél. Chaux-de-Fonds 22.05 Prix modérés

Calottes pour bracelets — Prix spéciaux par grandes séries

Prompte livraison — Ouvrage soigne H 5091 J

— Achat de matières d'or et d'argent —

MONTRES PR MILITAIRES

ALLEMANDS 1502

Vous recommanderez vos produits le plus efficacement, au moyen d'annonces dans

Uhrmacher-Woche, éditeur Wilhelm Diebener, Leipzig, périodique lu par tous les horlogers et grossistes d'Allemagne.

TECHNICIEN-MÉCANICIEN

au courant de la construction des calibres et pointeurs est demandé de suite par fabrique soleuroise.

Offres s. chiffres H 22490 C à la S. A. Suisse de Publicité H. & V., La Chaux-de-Fonds.

DIRECTEUR TECHNIQUE

Horloger-mécanicien, technicien (dipl. d'Etat) toute première force, dirigeant depuis plusieurs années avec succès la fabrication mécanique moderne et la partie technique d'une importante fabrique d'horlogerie, produisant la petite et la grande pièce (7 à 19 lignes), ancre et cylindre soigné, cherche place de directeur ou chef de fabrication. (Entrée pour époque à convenir.) 1848

Ecrire sous chiffres H 22489 C à la S. A. Suisse de publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

Belgique. Grossiste sollicite offres en calibres remont. nickel, 17 et 18" genre bon marché et demi-soigné.

Ecrire s. chiffres H 15637 C à la S. A. Suisse de Publicité H. & V., La Chaux-de-Fonds.

MACHINES À ÉCRIRE

Vente, Echange, Réparations, Fournitires, Travaux, Leçons, Location

P. HERTIG-METTLER
115, RUE DU DOUBS - LA CHAUX-DE-FONDS

ON CHERCHE

Fabrique d'ébauches ou fabrique de montres, pouvant fournir des ébauches à fabricant d'horlogerie qui quitte la fabrication des ébauches. On fournirait étampes, pointeurs, angleurs avec tous les plans. Affaire très sérieuse.

A la même adresse, il y aurait une quantité de machines à vendre pour la mécanique et la fabrication des ébauches. **Pressant.** Adresser offres sous H 6071 J à la Soc. anon. suisse de publicité Haasenstein & Vogler, St-Imier. 1846

On achèterait

1 presse à friction, vis de 110 à 155 m/m, course minima 200 m/m, 2 presses à excentriques, course minima 70 m/m.

Offres s. chiffres L 3200 X à la S. A. Suisse de publicité Haasenstein & Vogler, Genève. 1835